

Sommaire du plan opérationnel 2021 de Parcs Yukon en contexte de COVID-19

Plan d'ensemble

Introduction

Le gouvernement du Yukon exploite 42 campings accessibles par la route à l'intérieur des parcs territoriaux. Le présent plan opérationnel s'appuie sur celui de 2020 qui a été une réussite. Aucune transmission de la COVID-19 et aucune infection connue du personnel liée au travail n'ont marqué la saison de camping 2020 dans nos parcs territoriaux.

Directives concernant l'ouverture

1. Les campings et les aires de loisirs à fréquentation diurne ouvrent le 1^{er} mai, sous réserve de l'état des sites.
 - a. Toutes les installations de camping seront ouvertes (voir l'annexe A). Des moyens de communication (ex. affiches, publications, site Web) inviteront les gens à utiliser ces installations conformément aux ordonnances de la santé publique et aux recommandations du médecin hygiéniste en chef du Yukon.
 - b. Il est interdit de s'isoler dans un parc territorial ou un terrain camping public.
 - c. Les personnes de passage au Yukon qui sont tenues en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence* de quitter le territoire dans les 24 heures suivant leur arrivée n'auront pas le droit d'utiliser les campings exploités par le gouvernement du Yukon.
 - i. Cette mesure s'applique aux campings seulement. Les aires de loisirs, qui font souvent partie des haltes routières, resteront ouvertes pour tous les usagers.
 - ii. Toutes les autres personnes qui répondent aux conditions d'entrée au Yukon et qui n'ont pas à se placer en isolement préventif peuvent utiliser les parcs et les campings territoriaux.
 - d. Le personnel de Parcs Yukon ne vendra pas de permis et ne manipulera pas d'argent comptant dans les campings. Les résidents du Yukon peuvent acheter un permis de camping annuel en ligne et tout le monde peut se procurer un permis en libre-service dans les campings. On pourra également se procurer des permis quotidiens prépayés auprès de distributeurs, permis qui ne doivent pas

être vendus aux personnes qui ne sont pas autorisées à utiliser les campings (voir 1b).

2. Le centre d'interprétation du parc Tombstone ouvrira le 1^{er} mai 2021 et sera assujéti aux ordonnances générales et aux recommandations s'appliquant aux espaces publics, y compris à l'arrêté ministériel concernant le port du masque dans les espaces publics intérieurs (COVID-19).
3. Les activités d'interprétation en personne se poursuivront.
4. Installations de camping d'arrière-pays
 - a. Les emplacements des lacs Grizzly, Talus et Divide du parc territorial Tombstone ouvriront le 26 juin 2021, sous réserve de l'état des sites.
 - b. Le gouvernement du Yukon (GY) entretient quatre campings d'arrière-pays et deux aires de loisirs à fréquentation diurne dans le tronçon Thirty Mile du fleuve Yukon. Ces six emplacements ouvriront cet été.
5. L'accès du personnel et des visiteurs au parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk) se fait normalement à partir des T. N.-O. Les activités et les visites dépendront des restrictions touchant les déplacements en vigueur entre le Yukon et les T. N.-O. au moment de l'ouverture du parc.
6. Il faut obtenir un [permis d'utilisation d'un parc](#) pour des activités spéciales, des groupes et des activités commerciales. Les demandes seront examinées et, le cas échéant, les permis seront délivrés en 2021.
7. Application de la loi
 - a. Aucune modification des recommandations et ordonnances en vertu de la Loi sur les mesures civiles d'urgence (LMCU) n'est prévue pendant la saison 2021.
 - b. Les agents de Parcs Yukon maintiendront leur désignation d'agent d'application de la loi en vertu de la LMCU pour veiller à son respect.
 - c. Les agents de Parcs Yukon peuvent confier les enquêtes relatives à l'application de la LMCU à la section responsable de l'application de la LMCU.
8. Mesures d'atténuation de la COVID-19 par le personnel de Parcs Yukon
 - a. Ces mesures sont décrites en détail dans les pratiques de travail sécuritaires du système de gestion de la sécurité de la Direction des parcs.
 - i. COV-01 Orientations générales concernant la COVID-19 en milieu de travail
 - ii. COV-02 Conseils sur les interactions avec le public en contexte de COVID-19
 - iii. COV-03 COVID-19 (nettoyage et désinfection)
 - iv. COV-04 Protocole de décontamination après le travail sur le terrain en contexte de COVID-19
 - v. Procédure de travail sécuritaire SJP-06-01 PPE (enfilage et enlèvement de l'ÉPI) pour la gestion des déchets

- vi. Pratique de travail sécuritaire SWP-05-C9 Nettoyage des toilettes extérieures (campings et aires de repos)
 - vii. COVA-01 Modification, COVID-19 – Véhicules
 - viii. COVA-02 Modification, COVID-19 – Manutention des ordures et déchets.
9. Les demandes de permis d'exploitant d'entreprise de tourisme en milieu sauvage seront traitées jusqu'au moment du paiement, ce qui permettra aux exploitants de retarder le paiement jusqu'à ce qu'ils aient besoin d'un permis pour mener leurs activités.

Autres communications et points à signaler par le GY

- Directives sur les déplacements à l'intérieur du Yukon : suivre les recommandations du médecin hygiéniste en chef et les ordonnances de la santé publique du Yukon.
- Les permis de camping annuel seront mis en vente à la date habituelle (1^{er} avril), accompagnés d'un message sur la COVID-19.
- Le service à la clientèle du ministère de l'Environnement communiquera avec les distributeurs pour les aviser de ne pas vendre de permis de camping aux personnes qui n'ont pas le droit d'utiliser les campings.
- Les recommandations du médecin hygiéniste en chef et les ordonnances de la santé publique du Yukon s'appliquent dans les parcs territoriaux et les campings publics.
- L'intention est d'ouvrir et de maintenir les campings à des fins récréatives et commerciales par le secteur du tourisme.
- Tous les utilisateurs qui passeront la nuit dans un camping doivent s'inscrire à leur arrivée, y compris les titulaires d'un permis de camping annuel.
- Les arrêtés ministériels en vigueur en vertu de la Loi sur les mesures civiles d'urgence peuvent être consultés à https://legislation.yukon.ca/fr/legislation/page_m.html.

Calendrier d'ouverture

Service	Date	Notes
Ouverture des parcs conformément aux recommandations du médecin hygiéniste en chef et aux ordonnances de la santé publique		
Tous les campings accessibles par la route, les aires de loisirs et le centre d'interprétation du parc Tombstone.	1 ^{er} mai	Niveau et fréquence de service habituels
Tous les campings d'arrière-pays du parc Tombstone	26 juin	Niveau et fréquence de service habituels
L'île Herschel sera fermée au public	Toute saison	Aucun service

Rôles et responsabilités de Parcs Yukon

1. Les gestionnaires des opérations (Nord et Sud) sont chargés de la coordination de l'ouverture des campings.
2. Le responsable de la sécurité et de la formation coordonne la formation et la modification des éléments liés à la COVID dans le système de gestion de la sécurité pour tenir compte des changements pendant la saison et surveiller les questions de sécurité.
3. Le service des communications de Parcs Yukon et du ministère de l'Environnement est chargé des communications stratégiques au début de la saison de camping ainsi que de communiquer tous les changements qui surviennent pendant la saison.
4. Parcs Yukon aura recours au système de commandement des interventions pour la planification, l'ouverture et l'adaptation aux changements en raison de la COVID-19 pendant la saison de camping.

Préparation à une nouvelle fermeture des parcs

Après l'ouverture des campings et leur exploitation dans le respect des paramètres des recommandations du médecin hygiéniste en chef et des ordonnances de la santé publique, nous devons continuer d'évaluer les éléments suivants :

- Les outils à notre disposition nous permettent-ils de persuader, d'informer, de surveiller et de ramener à l'ordre les visiteurs pour qu'ils adhèrent aux recommandations et aux ordonnances?
- Questions spécifiques aux campings :
 - Des visiteurs se rassemblent-ils en groupes dont le nombre dépasse les limites actuellement en vigueur?
 - Les visiteurs respectent-ils la distance physique?
 - Les voyageurs non-résidents respectent-ils l'interdiction d'utiliser les campings publics du Yukon?
 - Le personnel, les entrepreneurs ou le public se mettent-ils dans des situations dangereuses ou à risque élevé?
- Sur la base de quelles informations ou données le GY et Parcs Yukon peuvent-ils se résoudre à une nouvelle fermeture? Qui va faire le suivi? Il faut garder en tête que ce que le personnel constate sur place n'est qu'un instantané pris à un moment donné.

L'écllosion de cas de COVID-19 qui aura comme conséquence la fermeture des campings entraînera probablement l'adoption de nouvelles ordonnances du médecin hygiéniste en chef appelant à la fermeture des campings ou l'imposition de restrictions qui nous obligeront à fermer les campings pour nous conformer aux ordonnances. Peu importe le scénario, les protocoles de fermeture élaborés par Parcs Yukon seront mis en œuvre.

Annexe A – Parcs et installations de camping qui ouvriront

Emplacements de camping (y compris les emplacements doubles, pour les groupes et pour les activités commerciales)

Toilettes extérieures

Abris de pique-nique

Tables de pique-nique

Poubelles

Bacs de recyclage

Foyers

Aires d'entreposage du bois à brûler

Aires de jeux

Bancs

Sentiers

Belvédères ou terrasses d'observation

Aires de stationnement

Plages

Quais

Rampes de mise à l'eau

Bornes de paiement ou postes d'inscription

Panneaux d'interprétation

Postes d'observation avec jumelles fixes

Pompes à eau et réservoirs de stockage

Casiers, bacs et poteaux d'entreposage de la nourriture